

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DES DÉCISIONS DU MAIRE**

DDM-2023-139 :

Date : 12/07/2023

Objet : Conclusion d'un contrat de prestations de service pour des parcours d'animation musicale de DJing les 08, 22 et 29 juillet et 05, 25 et 26 août 2023

Publiée le

17 JUL. 2023

En application de la délibération du Conseil Municipal DEL-2020-0035 en date du 27 mai 2020, portant délégation d'attributions au Maire, conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire de Grigny,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu le Code de la commande publique et son article R.2122-8,

Considérant les orientations de la ville de Grigny dans le domaine de la politique culturelle,

Considérant les termes de la proposition formulée par l'entrepreneur individuel DJ SKD – SYLVESTRE Christopher, sise 17 avenue des Sablons à GRIGNY (91350), à la commune de Grigny, représentée par son Maire, Monsieur Philippe RIO, sise 19 route de Corbeil à GRIGNY (91350),

Décide,

D'accepter les termes du contrat de prestation de services de parcours d'animation musicale de DJing formulé par l'entrepreneur individuel DJ SKD -Christopher Sylvestre les 08, 22 et 29 juillet et les 05, 25 et 26 août 2023,

De signer le contrat correspondant pour un montant global et forfaitaire de 3 000,00 € TTC.

Précise que le contrat prend effet à sa date de notification et se termine à l'issue de la dernière représentation.

Dit que les crédits sont inscrits au budget communal.

Précise que la présente décision sera transmise au représentant de l'État et inscrite au registre des délibérations, qu'un extrait en sera publié sur le site internet de la Commune, et qu'elle fera l'objet d'un compte rendu lors du prochain Conseil Municipal.



Le Maire,

Philippe RIO

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification